

## CONSEIL MUNICIPAL / PROCÈS VERBAL

### SESSION ORDINAIRE DU 25 MAI 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq du mois de mai à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de : M. Jean-Pierre ARNOUX, Maire.

Nombre de conseillers	15
Présents	9

<i>Nom – Prénom</i>	<i>Présents</i>	<i>Absent(s) excusé(s)</i>	<i>Absent(e/s) non excusé(e/s)</i>	<i>Pouvoirs</i>
ARNOUX Jean-Pierre	X			
ANDRE Patricia	X			
CABO Alexandre	X			
CABO Mickaël		X		
CHAPIER Karine	X			
CHAPIER Franck	X			
CHERRUAU Didier		X		ARNOUX Jean-Pierre
COURTIN Sandrine	X			
GAUTIER Bénédicte		X		
GOUSSAY Sarah		X		CHAPIER Karine
GUILLARD Michaël	X			
GUILLARD Nicolas	X			
LOQUINEAU Angélique		X		COURTIN Sandrine
MIDAVAINÉ Virginie		X		GUILLARD Mickaël
YVON Anne-Laure	X			
<b>TOTAUX</b>	9	6		

#### Convocation du 19 mai 2022

Monsieur le Maire ARNOUX Jean-Pierre constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 18heures 30.

Conformément à l'article L- 2121- 15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Nomination secrétaire de séance : Sandrine COURTIN

- Approbation du procès-verbal de la réunion de conseil du 12 avril 2022

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite aux travaux des eaux pluviales à Bonpuits et avec les moins values et plus values il nous faut réajuster les comptes. Il propose au Conseil Municipal la DM suivante :

**INVESTISSEMENT**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Articles (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
21538 – 2022005 : Autres réseaux	1 540.00	021 : Virement de la sec fonc	1 540.00
	<b>1 540,00</b>		<b>1 540.00</b>

**FONCTIONNEMENT**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 : Virement à la section invest.	1 540.00		
615221 : Bâtiments publics	-1 540.00		
	0.00		
<b>Total Dépenses</b>	<b>1 540.00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>1 540.00</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- ❖ Approuve à l'unanimité la décision modificative n° 1 telle qu'elle est présentée ci-dessus.
- ❖ Autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents à ces modifications budgétaires.

-----

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a fallu réactualiser les devis des différents corps de métiers pour les travaux de la mairie et de la salle des sports.

En effet, au vu de l'inflation actuellement très forte et n'ayant pas signé les devis avant de savoir si les D.E.T.R nous seraient accordées. Les entreprises ne sont plus en mesure de nous assurer les prix de 2021.

**Salle polyvalente :**

Entreprise KRASZEWSKI : 22 914.44 €  
Entreprise LUBINEAU : 19 065.60 €  
Entreprise D ELECTRIC : 5 524.34 €  
Entreprise CABO : 3 240.00 €

**Mairie :**

Entreprise KRASZEWSKI : 8 656.01 €  
Entreprise LUBINEAU : 4 152.00 €  
Entreprise D ELECTRIC : 5 276.57 €

Entreprise CABO : 600.00 €

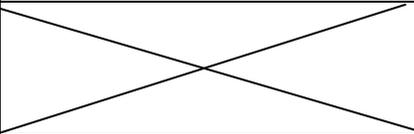
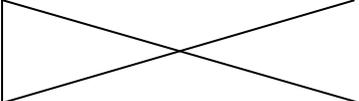
Entreprise GREGEARD : 18 635.96 €

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

❖ Approuve à l'unanimité des membres présents les nouveaux devis pour les travaux susmentionnés

❖ Autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents à ces dossiers

-----  
**Fin de la séance : 19h 15**

ARNOUX Jean-Pierre			
ANDRE Patricia		CABO Alexandre	
CABO Mickaël		CHAPIER Karine	
CHAPIER Franck		CHERRUAU Didier	Ayant donné pouvoir à ARNOUX Jean-Pierre
COURTIN Sandrine		GAUTIER Bénédicte	
GOUSSAY Sarah	Ayant donné pouvoir à CHAPIER Karine	GUILLARD Michaël	
GUILLARD Nicolas		LOQUINEAU Angélique	Ayant donné pouvoir à COURTIN Sandrine
MIDAVAINÉ Virginie	Ayant donné pouvoir à GUILLARD Mickaël	YVON Anne-Laure	